

OBJET : Zone d'activités artisanales de la ZAC n° 1 de Moufia.  
Fixation des prix de cession des terrains.

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous avez eu à connaître par délibération séparée du bilan actualisé de la ZAC n° 1 de Moufia dans lequel le prix moyen de cession des terrains de la zone d'activités artisanales ressort à 120 Francs le mètre carré.

Il apparaît judicieux, afin d'encourager la création du maximum d'emplois dans cette zone, de moduler le prix de cession des terrains en fonction de la superficie cédée et du nombre d'emplois créés par l'acquéreur, les conditions les plus avantageuses devant être réservées aux artisans ou industriels qui créent le plus d'emplois sur la surface la plus restreinte.

Je vous propose en conséquence la grille suivante :

Superficie de la parcelle	Nombre d'emplois créés		
	1 à 5	6 à 10	11 et plus
$S \leq 1000 \text{ m}^2$	120 F/m <sup>2</sup>	100 F/m <sup>2</sup>	80 F/m <sup>2</sup>
$1000 < S \leq 2500 \text{ m}^2$	140 F/m <sup>2</sup>	120 F/m <sup>2</sup>	100 F/m <sup>2</sup>
$S > 2500 \text{ m}^2$	160 F/m <sup>2</sup>	140 F/m <sup>2</sup>	120 F/m <sup>2</sup>

M. Marc GERARD - Je voudrais m'assurer que la Ville de St Denis ait pris toutes les garanties pour sauvegarder ses droits en cas de non-exécution du contrat par l'acheteur.

M. HOARAU - Toutes les garanties sont prises, je crois. À ce sujet, la commune n'a pas hésité à annuler un contrat pour lequel l'acquéreur n'avait pas tenu ses engagements.

M. Marc GERARD - Je propose que la commune exerce un contrôle systématique afin de s'assurer que l'objectif déterminé est bien atteint.

M. HOARAU - J'abonde dans votre sens.

\* \* \* \* \*

ADOPTE A LA MAJORITE (1 abstention : M. G. GERARD)

Le conseil municipal demande que lui soit soumis, dans les meilleurs délais, un projet d'acte de vente des terrains afin de s'assurer que des mesures très strictes y sont prévues en cas de non-respect des engagements pris par l'acquéreur en matière de création d'emplois.

\* \* \* \* \*

VO - ST Denis le 6 Avril 1982.  
Pour le Préfet, le Secrétaire Général  
signé: Richard Coudré  
Pour Copie certifiée Conformance  
P/le Préfet, le chef de Bureau délégué,  
signé: Jacques Lacoste